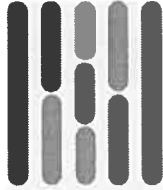


REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT EURE



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2025-051		
Demande de subventions pour le projet de récupération des eaux de piscine		
Date de la séance :	19 mai 2025	Adoptée à l'unanimité,
Date de convocation :	13 mai 2025	
Nombre de conseillers en exercice :	24	
Membres présents :	20	
Nombre de votants :	21	

Le dix-neuf mai deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil.

Présents : Mmes et MM. Isabelle VAUQUELIN, maire ; M. Arnaud CHEUX, Francis BRONNAZ, Hélène LEROY, Francis DAVOUST, Isabelle AMEYE, Edouard DETAILLE, Anita LE MERRER, maire-adjoints ; Didier ONFRAY, Evelyne DUPONT, Jean LEFEBVRE, Claire LAPOIRIE, Isabel COUDRAY, Philippe DELAUNAY, Stéphane CHERRIER, Gilles BARBIER, Natacha BRUNET, Caroline CHOPIN, Loïc CABOT, Jean-Baptiste MARCHAND.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER à Mme Isabelle VAUQUELIN.

Absents excusés : Mmes Stéphanie CHEUX, Katiana LEVAVASSEUR, M. Alain LEROY.

Secrétaires de séance : Mmes Isabel COUDRAY, Caroline CHOPIN.

Vu la délibération DCM 2025-03 du 24 février 2025, un premier dossier DSIL de demande de subvention a été déposé mais n'a pas été retenu.

Un second dossier DSIL et AGENCE DE L'EAU va être présenté avec le plan de financement ajusté comme suit :

TRAVAUX	
Cuve 500m3	263 580,00 €
Raccordement Guillot	193 480,00 €
Raccordement vers Hippodrome	88 780,00 €
Raccordement jardins familiaux	122 218,00 €
ETUDES PREALABLE ET COMPLEMENTAIRES	
Géomètre topographie	7 000,00 €
Géotechnique cuves et canalisations	12 000,00 €
Dossier règlementaires	5 000,00 €
Total HT	692 058,00 €

RECETTES		
Agence de l'Eau	334 280,00 €	48,00%
SERGEP	55 000,00 €	8,00%
DSIL	98 000,00 €	14,00%
LEADER	60 000,00 €	9,00%
Autofinancement	144 778,00 €	21,00%
Total HT	692 058,00 €	

La ville et le SERGEP souhaitent s'associer pour créer un système de récupération des eaux de la piscine. Le projet est situé rue Jean de la Fontaine, parcelles AN 144 et 141. Ce projet a pour but de préserver la ressource en eau. Cette eau va être récupérée et stockée dans des citernes, puis elle va être traitée pour pouvoir être réutilisée. Les Jardins Familiaux, les espaces verts et sportifs de la ville en bénéficieront à des fins d'arrosage. Ce système va permettre une économie, mais également de ne plus perturber le réseau d'assainissement à chaque vidange de la piscine.

Une cuve de 500 m³ et une borne d'aspiration vont être placées sur la parcelle du SERGEP, ainsi qu'une cuve de 300 m³ (en complément de celle déjà existante) au stade Marcel Guillot. Ces cuves seront raccordées par des canalisations à des bornes d'aspiration à l'hippodrome, au stade et aux jardins familiaux avec en complément une création de 12 bouches d'arrosage également réparties pour les usagers des jardins familiaux.

Pour la bonne réalisation du projet, le SERGEP a délégué la maîtrise d'ouvrage à la ville du Neubourg pour qu'elle puisse intervenir sur ses installations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ **D'APPROUVER** le projet de bassin tel qu'il est présenté dans l'exposé ci-dessus ;
- ✓ **D'APPROUVER** le nouveau plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus et les demandes de subventions DSIL, LEADER et Agence de l'eau.
- ✓ **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de l'exercice ;
- ✓ **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tout document afférent au projet.

Fait à LE NEUBOURG, le 19 mai 2025.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,
Caroline CHOPIN